REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

HUITIEME REUNION DE 2010

Séance du 17 décembre 2010

Etaient présents: Mme Josette DURRIEU, Présidente, M. Georges AZAVANT, Mme Marie-Josiane BEDOURET, M. Jacques BEHAGUE, Mme Maryse BEYRIE, M. Gérard BOUBE, Mme Josette BOURDEU, M. Jacques BRUNE, M. Rolland CASTELLS, M. Jean-Pierre DUBARRY, M. Rolland DUBERTRAND, Mme Jeanine DUBIE, M. Guy DUFAURE, M. Pierre DUSSERT, M. Francis DUTOUR, M. Jean-Claude DUZER, M. Henri FORGUES, M. François FORTASSIN, M. André FOURCADE, M. Daniel FROSSARD, M. Jean GUILHAS, M. Frédéric LAVAL, M. Marc LEO, M. Bruno LEPORE, M. Maurice LOUDET, M. Robert MARQUIE, M. José MARTHE, M. Claude MIQUEU, M. Jean-Claude PALMADE, M. Michel PELIEU, Mme Chantal ROBIN-RODRIGO, Mme Virginie SIANI, M. Bernard VERDIER, M. Robert VIGNES.

REVISION DU PLAN D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DES HAUTES-PYRENEES (PEDMA 65) ETUDES COMPLEMENTAIRES BP 2011

DOSSIER N° 704 M. Guy DUFAURE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport de la Présidente qui précise que lors de la réunion du Conseil Général consacrée au vote du Budget Primitif 2010, il avait été décidé de voter un crédit de 35 000 € sur la ligne 937-731-617, afin de sécuriser juridiquement la révision PEDMA 65 en recourant aux prestations d'un cabinet d'avocats spécialisé.

Après la phase d'Enquête Publique et son approbation, la mise en application du PEDMA 65 devrait nécessiter la réalisation d'études complémentaires sous la coordination du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Il convient d'inscrire, à cet effet, un crédit de 25 000 € au BP 2011.

Après avis des septième et neuvième commission,

Le Conseil Général, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'inscrire un montant de 25 000 € au Budget Primitif 2011 sur la ligne 937-731-617, env. 34004 : « Etude de Révision du Plan des Déchets Ménagers et Assimilés», afin de réaliser des études complémentaires pour la mise en application du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Hautes-Pyrénées.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL,

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LA PRÉSIDENTE ET PAR DÉLÉGATION LA RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Anne-Marie

Josette DURRIEU Sénatrice des Hautes-Pyrénées